

REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE (préinscription de 300 € déduite) :

Règlement au comptant (escompte de 2,5 %) :

- 1 413,75 € (avec stage remise à niveau : 1 535,63 €).
- (avec option biologie : 1 584,38 €).
- (avec stage et option : 1 706,25 €).

Règlement en 5 fois (sans frais) :

- 290,00 € (avec stage remise à niveau : 315,00 €).
- (avec option biologie : 325,00 €).
- (avec stage et option : 350,00 €).

Encaissements : juillet 2015, 7 septembre 2015, 5 octobre 2015, 5 novembre 2015, 7 décembre 2015.

Règlement en 10 fois (supplément de 60 €)

- 151,00 € (avec stage remise à niveau : 163,50 €).
- (avec option biologie : 168,50 €).
- (avec stage et option : 181,00 €).

Encaissements : juillet 2015, 7 septembre 2015, 5 octobre 2015, 5 novembre 2015, 7 décembre 2015, 5 janvier 2016, 5 février 2016, 7 mars 2016, 5 avril 2016, 5 mai 2016.

➤ **Les chèques sont donnés le jour de l'inscription définitive à l'ordre d'ISPAC et encaissés aux dates prévues.**

L'ANNULATION DES FRAIS DE SCOLARITE n'est possible qu'aux conditions mentionnées dans l'article 2 du règlement intérieur d'ISPAC Formations.

SANTE : pour votre sécurité, veuillez préciser le(s) cas vous concernant :

- Allergie.
- Prise de médicaments (en cas d'urgence).
- Précautions particulières.
- Rien à signaler.

Parent(s) 1 souhaite(nt) recevoir **les bulletins de notes** OUI NON

Parent(s) 2 souhaite(nt) recevoir **les bulletins de notes** OUI NON

A RECEPTION DE VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION, ISPAC vous adresse :

- ✓ **1 reçu** relatif au règlement de votre scolarité.
- ✓ **1 confirmation** de votre inscription.

A , le . . / . . /

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »).